



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL N°11

MARDI 29 MARS 2022
Réunion électronique

Présents : M. Sauveur CUCURULO, Président,
M. Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire.

Participant : MM. Gilles BELLISSENT, Anthony BILLARD, Rémi LECHEVALLIER, Joël LEPROVOST, Alain ROBERT.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observation, la Commission adopte le procès-verbal n° 10 du 15 mars 2022.

1 - Dossier examiné

1.1 - Arbitres de ligue :

BOIDEL Frédéric, licence n° 2759112751 – REGIONAL 2.

Mutation interligue en provenance de la Ligue de Guadeloupe de Football.

Arbitre non licencié sur la saison 2021-2022,

Demande de changement de statut, le 25 mars 2022, pour être indépendant suite changement de résidence.

Vu les dispositions des articles 26 & 32 du Statut Régional de l'Arbitrage,

Considérant la date de la demande de changement de statut postérieure au 31 août,

la Commission rejette la demande hors délai.

Néanmoins, sur sa demande, pour la saison courante, l'arbitre pourrait officier sur les matchs de la Ligue de Football de Normandie en application des dispositions du dernier paragraphe de l'article 33 du Statut Régional de l'Arbitrage.

Une demande de changement de statut du 1^{er} juillet au 31 août serait recevable pour la saison 2022/2023.



La prochaine réunion plénière est fixée au jeudi 21 avril 2022, au siège de la L.F.N., à Lisieux.

Le Président,



Sauveur CUCURULO

Le Secrétaire,



Jean-Pierre GALLIOT

